SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019, et de tous les renseignements qui y figurent, incombe à la direction du Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Secrétariat). La direction a préparé ces états financiers en suivant les conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables pour le secteur public au Canada.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ces états financiers. Certaines données sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, et tiennent compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au titre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Secrétariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur les résultats du Secrétariat concordent avec ces états financiers.

Il incombe également à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers qui vise à donner l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont dûment autorisées et comptabilisées, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction voit à l'objectivité et à l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en recrutant des employés qualifiés, en veillant à leur formation et à leur perfectionnement, en faisant en sorte que les responsabilités soient réparties comme il se doit, en établissant des programmes de communication qui visent à ce que tous les membres du Secrétariat soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en effectuant une évaluation annuelle, axée sur les risques, de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers vise donc à atténuer les risques à un niveau raisonnable selon un processus continu qui a pour but de cerner les risques principaux, d'évaluer l'efficacité des contrôles clés connexes et d'apporter les rajustements nécessaires.

Conformément à la Politique de gestion financière du Conseil du Trésor, une évaluation des risques associés au système de contrôle interne en matière de rapports financiers a été faite pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019. Les résultats de l'évaluation et le plan d'action qui en découle sont résumés dans l'annexe.

Les états financiers du Secrétariat n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Rennie Marcoux
Directrice générale

Ottawa, Canada
Le 6 septembre 2019

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État de la situation financière (non vérifié)

En date du 31 mars

(en milliers de dollars)	**2019**	2018
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	**259**	503
Indemnités de congés annuels et compensatoires	**103**	-
Avantages sociaux futurs (note 5)	**36**	-
Total des passifs	**398**	503
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	**187**	503
Débiteurs et avances (note 6)	**75**	-
Montant total net des actifs financiers	**262**	503
Dette nette ministérielle	**136**	-
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	**1**	-
Immobilisations corporelles (note 8)	**27**	-
Total des actifs non financiers	**28**	-
Situation financière nette du Ministère	**(108)**	-

Obligations contractuelles (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rennie Marcoux
Directrice générale

Ottawa, Canada
Le 6 septembre 2019

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**Résultats prévus 2019**	**2019**	2018
Dépenses			
Aider le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à remplir son mandat	2 253	**3 466**	579
Services internes	1 047	**286**	19
Total des dépenses	3 300	**3 752**	598
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts		**3 752**	598
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		**3 950**	76
Variation de la somme à recevoir du Trésor		**(315)**	503
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 6a)		**9**	19
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts gouvernementaux		**108**	-
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**(108)**	-

Renseignements sectoriels (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État de la variation de la dette nette ministérielle (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2019**	2018
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts gouvernementaux	**108**	-
Variation attribuable aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**27**	-
Amortissement des immobilisations	**(1)**	-
Total de la variation attribuable aux immobilisations corporelles	**26**	-
Variation attribuable aux charges payées d'avance	**1**	-
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	**135**	-
Dette nette ministérielle – Fin de l'exercice	**135**	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2019**	2018
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement et transferts	**3 752**	598
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	**(1)**	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 6a)	**(9)**	(19)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	**75**	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**1**	-
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	**244**	(503)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	**(103)**	-
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	**(36)**	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**3 923**	76
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	**27**	
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**27**	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**3 950**	76

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 22 juin 2017, le projet de loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et son Secrétariat a reçu la sanction royale. Le 6 octobre 2017, le gouverneur en conseil, sur recommandation du premier ministre, a créé le CPSNR au moyen des décrets 2017-1236, 2017-1237 et 2017-1238. Le Secrétariat a reçu son financement le 11 décembre 2017. Le 6 novembre 2017, le premier ministre a nommé les onze membres du Comité, issus des deux chambres du Parlement.

Le Secrétariat fournit un appui à un comité indépendant de parlementaires ayant le mandat d'examiner les activités de l'appareil canadien chargé de la sécurité nationale et du renseignement. La directrice générale du Secrétariat a été nommée en décembre 2017 et a le rang et tous les pouvoirs d'un administrateur général de ministère.

Le Secrétariat articule ses plans et priorités en fonction de ses principales responsabilités et de son programme, décrits ci-dessous :

Responsabilité essentielle

Soutenir le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement dans l'exercice de son mandat. La responsabilité fondamentale du Secrétariat englobe diverses activités pour veiller à ce que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement ait facilement accès à l'information pertinente ainsi qu'à des conseils stratégiques et d'experts pour mener des examens et produire des rapports ainsi que pour voir à la satisfaction des exigences en matière de sécurité. Les résultats et indicateurs sont en cours d'élaboration.

Programme

Examens : Ce secteur appuie la conduite des examens déterminées par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. À cette fin, il définit l'information pertinente et en assurer l'accès, mène des recherches et analyse l'information afin de fournir des conseils stratégiques au Comité. Ces travaux soutiennent l'examen par le Comité du cadre législatif, réglementaire, politique, administratif et financier de la sécurité nationale et du renseignement, ainsi que toute activité menée à ce sujet par un ministère fédéral, et permettent l'élaboration de conclusions et de recommandations.

Services internes

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes utilisé. Ces services sont : Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux conventions comptables du ministère énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le Secrétariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Secrétariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Secrétariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Secrétariat est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Secrétariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor, ou à lui verser, découle d'un écart à la fin de l'exercice entre le moment où une opération influe sur les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Secrétariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'expérience historique, la conjoncture économique générale et rendent compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient diverger considérablement de ces estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont consignés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le Secrétariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'organisation, et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Secrétariat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou en fonction de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les écarts sont rapprochés dans les tableaux qui suivent.

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations utilisées de l'exercice en cours

(en milliers de dollars)	**2019**	2018
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**3 752**	598
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement mais qui ne touchent pas les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1)**	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(9)**	(19)
Charges payées d'avance imputées antérieurement au crédit	**(1)**	-
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	**(103)**	-
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	**(36)**	-
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	**2**	-
Total des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	**(148)**	(19)
Rajustements visant les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui influent sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**27**	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**2**	-
Total des postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui influent sur les autorisations	**29**	-
Autorisations de l'exercice utilisées	**3 632**	579

b) Autorisations obtenues et utilisées

(en milliers de dollars)	**2019**	2018
Autorisations obtenues :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	**6 573**	4 262
Montants législatifs	**145**	-
Moins :		
Crédits périmés : Fonctionnement	**(3 086)**	(3 683)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**3 632**	579

4. Comptes créditeurs

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs du Secrétariat :

(en milliers de dollars)	**2019**	2018
Créditeurs – autres ministères et organismes	**68**	468
Créditeurs – parties externes	**191**	35
Total des créditeurs	**259**	503

5. Obligations contractuelles

La nature des activités du Secrétariat peut donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le Secrétariat sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes ou pour obtenir des services ou des biens. Les principales obligations contractuelles pouvant faire l'objet d'estimations raisonnables sont résumées ci-dessous :

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et années subséquentes	Total
Réparation et entretien	200	-	-	-	-	-	200
Location	81	-	-	-	-	-	81
Total	**281**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**281**

6. Opérations entre parties apparentées

En vertu du principe de propriété commune, le Secrétariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Secrétariat effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

De plus, le Secrétariat a conclu une entente avec le Bureau du Conseil privé concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration, qui figure à la section b). De plus, au cours de l'exercice, le Secrétariat reçoit gratuitement des services d'autres ministères. Ces services gratuits ont été comptabilisés comme suit dans l'état financier prospectif :

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Secrétariat a reçu des services gratuits de certains organismes de services communs en ce qui concerne les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été consignés à la valeur comptable dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Secrétariat comme indiqué ci-dessous :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	**9**	19
Total	9	19

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à en optimiser l'efficience et le rendement, et à pouvoir offrir à moindre coût des programmes au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Secrétariat. Les coûts des services d'infrastructure de technologie de l'information fournis par Services partagés Canada à la suite du transfert des responsabilités en novembre 2011 ne sont pas non plus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Secrétariat.

b) Autres opérations avec d'autres ministères et organismes fédéraux

(en milliers de dollars)	2019	2018
Charges	**3 018**	545

7. Information sectorielle

La présentation par secteur est fondée sur les principales responsabilités du Secrétariat. Elle se fonde sur les mêmes conventions comptables décrites dans le sommaire des conventions comptables importantes, à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principales responsabilités, par principaux articles de dépense. Voici les résultats de chaque segment pour la période visée :

(en milliers de dollars)	Soutenir le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à exercer son mandat	Services internes	**2019**	2018
Charges				
Salaires et avantages sociaux	1 459	52	**1 511**	230
Réparation et entretien	1 308	-	**1 308**	330
Services professionnels et spéciaux	472	232	**704**	24
Acquisition de matériel et d'outillage	82	-	**82**	
Transport et communications	49	1	**50**	9
Installations	40	-	**40**	
Information	40	-	**40**	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	9	-	**9**	
Location	6	-	**6**	
Amortissement des immobilisations corporelles	1	-	**1**	
Autre	1	-	**1**	
Total des dépenses	3 467	285	**3 752**	598
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 467	285	**3 752**	598

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 5 ans
Autre matériel	10 à 15 ans

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations (en milliers de dollars)	**Solde d'ouverture**	**Acquisitions**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**Solde d'ouverture**	**Amortissement**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**2019**	**2018**
Matériel informatique	-	14	-	**14**	-	-	-	**(1)**	13	-
Autre matériel	-	13	-	**13**	-	1	-	**(1)**	12	-
	-	27	-	**27**	-	1	-	**(2)**	25	-

*Remarque : Valeurs arrondies.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

1. Introduction

Le présent document présente de l'information sommaire sur les mesures prises par le Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Secrétariat) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du Secrétariat se trouvent dans le Plan ministériel : https://www.canada.ca/fr/national-security-intelligence-committee-parliamentarians/services/reports/departmental-plan/2018- 2019.html.

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

Le Secrétariat reconnaît qu'il incombe à la haute direction de donner le ton afin que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle dans le maintien de systèmes de CIRF efficaces et qu'ils soient en mesure d'exercer leurs responsabilités à cet égard avec compétence. Conformément à un protocole d'entente, les opérations financières du Secrétariat sont traitées par le Bureau du Conseil privé (BCP) dans le cadre de son système financier et sont pour la plupart soumises au même environnement de contrôle.

Le Secrétariat s'appuie en grande partie sur les mesures de contrôle du BCP, mais reconnaît également l'importance de veiller à mettre en œuvre ses propres mesures complémentaires. À cette fin, le Secrétariat veille à ce que tous les gestionnaires disposant d'instruments de délégation des pouvoirs financiers aient suivi le cours de formation approprié avant d'exercer leur pouvoir de délégation. Le Secrétariat a mis en place une structure de gouvernance et de responsabilisation rigoureuse pour appuyer la supervision de son système de contrôle interne, qui comprend :

- un cadre de valeurs et d'éthique;
- des structures de responsabilisation organisationnelles liées à la gestion du contrôle interne, à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité;
- une preuve de l'efficacité des activités de planification et de reddition des comptes, y compris de multiples examens financiers et rapports financiers réguliers à tous les gestionnaires (notamment à la haute direction);
- une gestion intégrée des risques et des activités continues de surveillance et d'assurance de la qualité;
- une communication et de la formation continue sur les obligations légales, les politiques et les procédures pour une saine gestion financière et un contrôle efficace des finances;
- une surveillance et des mises à jour régulières en matière de gestion du contrôle interne, s'il y a lieu, ainsi que les résultats de l'évaluation et du plan d'action.

2.2 Ententes de services propres aux états financiers

Le Secrétariat s'en remet à d'autres ministères gouvernementaux pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers comme suit :

Ententes courantes :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) administre de façon centralisée les versements des salaires et l'approvisionnement en certains biens et services, et fournit des services de gestion des installations;
- Pour le compte de l'employeur, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit au Secrétariat les renseignements nécessaires pour calculer les diverses charges à payer et les provisions, notamment la charge accumulée liée aux indemnités de départ;
- Services partagés Canada (SPC) fournit au Secrétariat les services d'infrastructure de centres de données et de réseaux. SPC fournit aussi le service pour l'achat et la provision de matériel informatique et de logiciels des appareils technologiques en milieu de travail au Secrétariat. L'étendue et les responsabilités sont décrites dans l'entente conclue entre SPC et le Secrétariat.

Ententes particulières :

Les opérations financières du Secrétariat sont traitées par le BCP au sein de leur système financier et sont pour la plupart soumises au même environnement de contrôle. Ces services font l'objet d'un protocole d'entente entre les deux organisations.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2018-2019

Le Secrétariat a défini ses processus opérationnels et mis en œuvre son environnement de contrôle en tirant parti des processus et des contrôles mis en place au BCP pour les activités liées à l'hébergement, aux voyages, à la paye, au compte créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE), aux charges mensuelles à payer et aux exercices de révision budgétaire.

Contrôles clés nouveaux ou ayant fait l'objet de modifications importantes : Le Secrétariat s'appuie sur le système de contrôle interne mis en œuvre au BCP pour les processus opérationnels précisés ci-dessus. Les contrôles internes nouveaux ou ayant fait l'objet de modifications importantes sont décrits dans l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction du BCP.

Programme de surveillance continue : Le programme de surveillance du Secrétariat pour les processus opérationnels précisés ci-dessus s'appuie sur le plan cyclique de surveillance continue du BCP décrit dans l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction du BCP.

4. Plan d'action du Ministère

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2018-2019

Les progrès réalisés en ce qui concerne les processus opérationnels indiqués à l'article 3 de l'Annexe du Secrétariat sont décrits dans l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction du BCP.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices ultérieurs

Tous les plans d'action pour les processus opérationnels susmentionnés sont décrits dans l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction du BCP.